ENTREPRISE	
Adresse :	
Tél. :	/ Mail :
Site internet :	

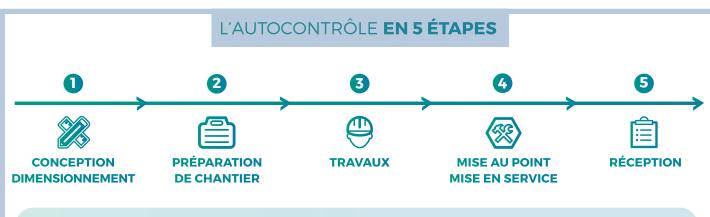


FICHE D'AUTOCONTRÔLE

CHAUDIÉRE GAZ-APPAREIL C-CHAUFFAGE UNIQUEMENT+PAC

Appareil dans lequel le circuit de combustion est étanche vis-à-vis du local où il est installé

INFORMATIONS CHANTIER	
Client	Réf. devis
Adresse	
Date début travaux	Date fin travaux
INFORMATIONS INTERVENANTS	
Intervenant 1	Intervenant 3
Intervenant 2	Intervenant 4





AVOIR

Cette fiche d'autocontrôle est destinée aux entreprises et artisans du bâtiment. Elle traite des points à vérifier par le professionnel lors de la mise en œuvre de l'ouvrage considéré pour en assurer une qualité optimale.

Les points d'autocontrôle de la présente fiche n'ont pas vocation à être exhaustifs. Ils relèvent soit de préconisations issues de documents de référence en vigueur, soit de recommandations associées à des bonnes pratiques. Les points d'autocontrôle faisant l'objet d'une nonconformité mineure ou majeure dans les fiches de contrôles des travaux RGE (dites « grilles d'audit RGE ») sont identifiés par un **RGE**. Néanmoins, la présente fiche n'a pas vocation à se substituer aux « grilles d'audit RGE ».

Les grilles RGE sont téléchargeables sur ce lien :

https://www.faire.gouv.fr/pro/rge





A VÉRIFIER AVANT TOUT LANCEMENT DE TRAVAUX

- L'ouvrage est accessible (en cas de coactivité)?
- Les équipements sont stockés conformément aux préconisations des fabricants ?

Les points d'autocontrôle de la présente fiche n'ont pas vocation à être exhaustifs.

12. Si PAC avec éléments séparés : support de 🔲 🔲 🔲

la PAC entière ou de l'unité extérieure de la PAC permettant un fonctionnement correct après

dégivrage ou en présence de neige ?

ETAPE 1 CONCEPTION / DIMENSIONNEMENT

Légende	
✓ Conforme	
X Non conforme/ Non vérifia	ble
💋 Sans objet	
Points d'autocontrôle faisa l'objet d'une non-conform dans les grilles d'audit RG	nité

🗸 🗶 .	\varnothing
Installation de la chaudière et de la PAC	6. Si EVAPDC existant : l'état du conduit est conforme ?
1. Existence d'une note de calcul des déperditions ?	Dans le cas où celui-ci est réutilisable : attestation d'entretien annuel (<1 an) ?
2. Puissance électrique disponible adaptée 🔲 🛄 par rapport à la puissance de la PAC ?	Mise en oeuvre de la fumisterie7. En cas de sortie en façade en copropriété : le
3. Si chaudière dans une salle de bains : respect des volumes de protection requis dans la	client possède l'autorisation de la coproprité ?
NF C 15-100 ?	Mise en oeuvre du ou des réseaux de chauffage
4. La désignation du système d'amenée d'air et d'évacuation des fumées (EVAPDC) est compatible avec les fumées de l'appareil de combustion?	8. Dimensionnement des réseaux, des émetteurs et des composants du réseau hydraulique conformes ?
5. Respect des dimensions maximales et du nombre d'élements maximum indiqué sur la notice du chaudière ou sur la notice technique de l'EVAPDC ?	
N° COMMENTAIRES (mentionner les points d	concernés)
ETAPE 2 PRÉPARATION DE CHANTI	
Installation de la chaudière et de la PAC	$ \emptyset $ 13. Si réutilisation d'un réseau hydraulique $ \square $
9. Si abandon d'un système de stockage (fioul): enlèvement ou neutralisation de la cuve?	existant et si nécessaire : action curative et pré-
10. Chaudière installée à l'emplacement prévu en fonction des paramètres d'intégration tech-	Mise en oeuvre de la fumisterie
nique, acoustique et esthétique étudiés lors de la phase de conception ?	14. Dans le cas où un conduit de fumée existant est réutilisé pour effectuer l'amenée d'air : le diagnostic de l'installation de fumisterie existante a
11. Pose du support sur matériaux adaptés et 🔲 🛄 plots antivibratiles ?	



... suite page suivante

Légende				
✓ Conforme	X Non conforme/ Non vérifiable	💋 Sans objet	RGE Points d'autocontrôle faisant l'objet d'une non conformité dans les grilles d'audit RGE	<u>-</u>
		✓ X Ø		V X Ø
Mise en oeuvre c	de la partie électriqu	e et gaz	17. Les organes (robinets,) sont adaptés à la pression de service?	
	matériaux sur la lign eur fonction et leur ut	_	18. Mise en place de protections si nécessaire et	
	et accessoire de tuyau ou d'une marque de F, ATG,)?		interdiction de passage de la ligne gaz dans des zones dangereuses ?	
N° CON	IMENTAIRES (mentio	onner les points con	cernés)	
ЕТАРЕ 3	TRAVAUX	✓× Ø		v× ø
	a chaudière et de la		27. Si configuration séparée ou dissociée : la distance de sécurité est conforme à l'avis tech-	
d'obstacle à prox	éléments séparés : imité du condenseul ortie) qui limiterait la c	à l'exté-	nique (avec un minimum de 2 cm)? 28. Respect des distances minimales concernant le débouché de l'évacuation des fumées?	
	bloc en intérieur : pre recte de grilles de ve roduction ?		29. Conduit d'amenée d'air et grille non obstrués et non obturables ?	
21. Si manipulati d'une fiche d'inte	on des fluides : établ rvention pour la man n CERFA 15497*01 ?		30. Présence des organes nécessaires (compteur en fonctionnement, organe de coupure d'appareil et général adapté [OCA et OCG] accessible et manoeuvrable)?	
présence d'une ét	nent de liaison frigo tiquette mentionnant fluide (charge initiale,	la quan-	31. Présence d'un interrupteur différentiel en amont des circuits avec la section adaptée ?	
charge finale)?			32. Tension d'alimentation conforme aux plaques signalétiques des appareils ?	
	supérieure aux seuils n : préparation du re ?		33. Partie sous tension inaccessible et protection contre les contacts directs bien en place ?	
	ux différents compos		34. Présence d'une liaison équipotentielle ?	
25. Evacuation c	econisations du constr orrecte des condens cessaire sous le systèr	sats sous 🔲 🔲 🔲	35. Si PAC en éléments séparés avec réseau hydraulique de liaison : protection contre le gel pour tuyauteries extérieures et protection mécanique de l'isolant ?	
	on concentrique : la luit n'est pas en con mbustibles ?		suite nage suivante	

... suite page suivante



	✓ Conforme	Non conforme/ Non vérifiable	Ø Sans	objet	RGE				ant l'obje s d'audit l	t d'une non RGE	-
				✓ X Ø							V X Ø
f	Iraulique de liaisc	nents séparés avec ré on : traversées des pa dant pas l'étanchéité	rois avec		confor	me à la	a NF C 1		aux spé	uissance cifications	
		nts séparés avec rése	au frigo-		51. Le	circuit	électrio	ue est id	entifié ?		
	ifique de liaison :	nto separes avec rese	ad mgo		Mise e		ıvre du	ou des i	réseaux	de	
(0	diamètres des tuya	réconisations du cons uteries, longueurs min ons, dénivelé maximur	imales et		52. Ho	rs volu	ume ch		olant sur	canalisa-	
		parois avec fourreau r é de l'enveloppe du bá			53. L'ir pansio		ion est	protégée	par un	vase d'ex-	
С		uyauteries sur tout l tion mécanique sur s)?			contre connec	les ret cteur à	tours d'e zone c	eau de ty de pressi	rpe CA o on réduit	rotection u CB (dis- te contrô- positif EA	
S		n groupe de sécurit coupure entre le gé curité?			(clapet ment,	t anti-¡ au ni\	pollutio	n contrô l'arrivée	lable) er	complé- e ville vers	
S		: de la vidange du gr u d'évacuation d'eau			risant l	le bon		nnemen		ques favo- iple pot à	
4	2. Existence de la	loi d'eau ?					on prote , purge)		un vase	? (mano-	
(s	sonde extérieure, part d'eau, sonde	es des sondes de ré sonde de retour ou/e d'ambiance - La son ce placée au nord)?	et de dé-		57. Pré	ésence gimes	d'une v	anne à 3		(sauf pour ensemble	
Ν	Mise en oeuvre c	le la fumisterie			Install	lation	de nou	veaux é	metteu	rs	
		amenée d'air et d'év			> Si ém	netteui	r radiate	eur:			
	able sans déplace	DC) est accessible et er l'appareil ?	. entrete-		58. Pré	ésence	de robi	net therr	nostatiqu	ue?	
Ν	⁄lise en oeuvre d	e la partie électriqu	e et gaz		59. Pré (T de re			spositif d	e réglage	e de débit	
b		es d'assemblage (s ,) sont adaptées vis-	_		sitif de	limita	ition de	•	ature ind	'un dispo- épendant	
		un robinet de comm coupure d'un appare			> Si ém	netteui	r ventilo	-convect	eur:		
		té par une tuyauterie			61. Pro			binets	d'isoler	ment sur	
-	métal ? bon état ? non bridée ?	nentation des appare	elis en :		62. Pré d'air ?	ésence	d'un filt	re à air p	ropre sur	la reprise	
С		e alimentation dédi tation de l'installati et identifiée ?			63. Pré convec		d'un rég	gulateur	sur chaqı	ue ventilo-	
	•9. Présence d'un ensités ?	e protection contre l	les surin-		cuito	nage (suivante				

Légende



... suite page suivante

✓ Conforme	✗ Non conforme/ Non vérifiable	s objet	RGE	Points d'autocontrôle faisant l'objet d'une non conformité dans les grilles d'audit RGE	-
N° CO	MMENTAIRES (mentionner les p	ooints conc	ernés)		
ETAPE 4	MISE AU POINT / MISI		RVICE		
	la chaudière et de la PAC	✓ X Ø		plancher chauffant : température de dé- 0°C et Température de surface plancher ?	
tème d'évacuati avant raccorde	d'un test d'étanchéité du sys- on des produits de combustion ement d'un nouveau système (sauf dans le cas des conduits ndividuels)?		bit (Vai que les débit r	égration des éléments de réglage de dé- nne de réglage + prises de pression) pour s 2 générateurs puissent disposer de leur nominal?	
66. Mise en se conforme?	rvice de la ligne frigorifique		ľEVAPI	ésence d'une plaque signalétique de DC avec désignations en adéquation avec eil installé ?	
	de l'installation (rinçage, rem- cuit,) sans fuite caractérisée ?			n oeuvre du ou des réseaux de	
	te conforme de la chaudière et ts hydrauliques associés (circu- nnes)?			sais d'étanchéité et de pression des ré- de chauffage réalisés ?	
	irage et analyse de combustion		draulic	rge, réglage et équilibrage du réseau hy- jue et fonctionnement du dispositif d'ex- n conforme ?	
70. Réglages de	l'appareil effectués ?				
71. Vérification	des températures de départ et				

Légende

de retour selon émetteurs?



ns objet	RGE Points d'autocontrôle faisant l'objet d'une non- conformité dans les grilles d'audit RGE	
s points conc	ernés)	
4 4 6		4 14 00
t 🗆 🗖 🗖	80. Remise du rapport de mise en service ?	
e	81. Le client est informé des précautions d'utilisation de la chaudière (prise en main)?	
	82. Le client est informé du fonctionnement de	
	l'installation ?	
es	l'installation ? 83. Le client est informé de la nécessité de réaliser l'entretien et la maintenance de l'installation (explications sur la maintenance de l'appareil et	
r-	83. Le client est informé de la nécessité de réaliser l'entretien et la maintenance de l'installation	
	✓ X Ø t □ □ □	80. Remise du rapport de mise en service ? 81. Le client est informé des précautions d'utilisation de la chaudière (prise en main) ?

